



RENFORCEMENT : permettre à plus d'Ontariens qui ont un handicap de rester dans leur habitation respective d'une façon sécuritaire et autonome

*Proposition à l'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances
Février 2022*

Résumé

La présente proposition énumère des options pour un investissement provincial dans des solutions qui permettent aux personnes qui ont un handicap de rester dans leur habitation et communauté. Premièrement, le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV) fournit des subventions directes pour adapter les habitations et/ou les véhicules des Ontariens de tous âges qui ont un handicap, donnant des avantages comme la capacité de rester dans leur habitation d'une façon sécuritaire et autonome, d'éviter l'usage des services financés par la province, et de créer des avantages économiques dans les communautés à l'échelle de l'Ontario. Deuxièmement, le programme Après un AVC soutient les survivants d'un AVC et leur famille afin d'aller de l'avant après un AVC. Enfin, l'investissement dans le secteur de soutien au domicile et dans la communauté permet aux Ontariens de recevoir les soins convenables, au bon endroit, au bon moment.

Amanda MacKenzie | Directrice nationale des affaires publiques
amackenzie@marchofdimes.ca

Partie 1 : Renforcement du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules

Résumé

En ce moment, le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV) de la Marche des dix sous du Canada est financé par le Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSSC) et il est administré par la Marche des dix sous du Canada à l'aide d'une entente de paiement de transfert (entente de PT). Ce partenariat a exceptionnellement bien desservi le PAHV; la Marche des dix sous du Canada remercie les employés du MSSC de plus de 20 ans d'administration et de gestion efficaces et collaboratives, et elle espère continuer de travailler avec le MSSC et le Ministère des services aux Aînés et de l'Accessibilité (MSAA) en tant que partenaire clé.

La demande de ce programme a augmenté, **mais le financement n'a pas augmenté depuis plus de 20 ans.**

Seulement 36 % des demandeurs admissibles peuvent être desservis au sein de notre enveloppe budgétaire actuelle. La Marche des dix sous du Canada demande un investissement provincial supplémentaire au PAHV pour répondre aux besoins des Ontariens qui ont un handicap alors qu'ils sortent de la pandémie de la COVID-19, et pour faire face aux pressions inflationnistes qui ont aggravé le problème de l'accessibilité. La Marche des dix sous du Canada est bien placée pour élargir rapidement et efficacement le PAHV, faisant en sorte que l'Ontario soit un chef de file nord-américain du financement direct pour ces genres d'adaptations.

« Ce programme vous aidera à vivre pleinement votre vie d'une façon autonome. »

- Donald Turner, bénéficiaire du PAHV
Blenheim, Ontario

Un investissement supplémentaire au PAHV s'aligne avec les priorités du gouvernement provincial à l'aide d'un financement direct et immédiat pour les adaptations essentielles des habitations et des véhicules qui donnent des avantages personnels et économiques. Les adaptations accessibles permettent aux Ontariens qui ont un handicap de rester dans leur

habitation d'une façon sécuritaire et autonome, de participer de façon significative dans leur communauté, et de fournir des avantages économiques au niveau local dans les communautés à l'échelle de la province.

Les adaptations peuvent éviter ou retarder les hospitalisations, l'institutionnalisation, ou les services d'auxiliaires coûteux, fournissant une solution plus économique afin que les Ontariens qui ont un handicap reçoivent les soins convenables, au bon endroit, au bon moment :

- Comparée à un lit à l'hôpital ou à des soins de longue durée, 1500 \$ et 700 \$ chaque jour, respectivement, **l'adaptation d'une habitation coûte seulement 41 \$ par jour si les coûts sont répartis sur seulement la première année d'utilisation.**¹

¹ Voir la page 4.

- L'adaptation d'une habitation qui permet au bénéficiaire d'éviter ou de retarder le besoin de services d'auxiliaires **économise 120 000 \$ en services de Soins à domicile et en milieu communautaire au cours des trois premières années.**²
- Les adaptations favorisent davantage le vieillissement sur place pour les aînés en Ontario, atteignant la dignité et le confort dont ils méritent grandement – ce qui est important étant donné que plus de trois quarts (78 pour cent) des Canadiens souhaitent vieillir dans leur habitation respectives, mais **juste 26 pour cent de ces personnes prévoient qu'elles pourront le faire.**³

De plus, la Marche des dix sous du Canada recommande à ce qu'un examen complet du PAHV soit entamé, dans le but de moderniser les lignes directrices des politiques pour assurer que le programme est flexible et accessible, assurant que ce programme âgé de vingt ans répond mieux aujourd'hui aux besoins des Ontariens de tous âges qui ont un handicap.

Résumé des options

La Marche des dix sous du Canada présente trois options pour le flux d'un investissement annualisé supplémentaire dans le PAHV pour élargir les opérations aussi rapidement que possible pour répondre au besoin croissant de cet important programme. Ces options n'incluent pas la considération des coûts administratifs du programme, qui sont proposés pour être négociés dans une entente de paiement de transfert renouvelée en sachant que l'infrastructure administrative est mise en place pour répondre aux besoins actuels de financement et du programme.

Les options proposées sont conçues pour aborder les besoins à court terme, à moyen terme ou à long terme du programme. Chaque option augmente considérablement le nombre d'Ontariens qui reçoivent des subventions, mais avec une baisse liée de l'impact :

² Voir la page 5.

³ La Marche des dix sous du Canada, 2021, *La transformation des vies à l'aide d'adaptation des habitations : Un sondage national de la Marche des dix sous du Canada*, www.marchofdimes.ca/fr-ca/anotresujet/presse/pr/Pages/MODC-Home-Modification-Survey.aspx

Option n° 1 : Investissement annuel de 50 millions de \$, y compris le transfert actuel	Option n° 2 : Investissement annuel de 30 millions de \$, y compris le transfert actuel	Option n° 3 : Investissement annuel de 10,5 millions de \$ en plus du transfert actuel
<ul style="list-style-type: none"> • 2000 plus d’Ontariens reçoivent des subventions chaque année pour répondre aux besoins de plus long terme du programme • Toutes les demandes admissibles prévues d’une subvention sont financées (~2900 projets en tout) • Augmentation des plafonds des subventions pour tenir compte des taux actuels du marché : <ul style="list-style-type: none"> ○ 25 000 \$ pour les adaptations des habitations ○ 20 000 \$ pour les adaptations des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • 2000 plus d’Ontariens reçoivent des subventions chaque année pour répondre aux besoins de plus long terme du programme • Toutes les demandes admissibles prévues d’une subvention sont financées (~2900 projets en tout) • Les plafonds des subventions restent aux taux actuels (15 000 \$ pour les adaptations des habitations et 15 000 \$ pour les adaptations des véhicules) 	<ul style="list-style-type: none"> • 900 plus d’Ontariens reçoivent des subventions chaque année, pour aborder les besoins de court terme • Deux fois le nombre de demandes admissibles sont financées (~1800 projets en tout) • Les plafonds des subventions restent aux taux actuels (15 000 \$ pour les adaptations des habitations et 15 000 \$ pour les adaptations des véhicules)

Renseignements généraux

La Marche des dix sous du Canada croit fortement que les Ontariens qui ont un handicap ont le droit d’avoir une habitation sécuritaire et un véhicule qui répond à leurs besoins – tout comme tous les autres Ontariens. La Marche des dix sous du Canada a commencé à fournir le PAHV au nom du Ministère des Services à l’enfance et des Services sociaux et communautaires (MSSC), il y a plus de 20 ans, par l’entremise d’une entente de paiement de transfert (entente de PT) qui demeure en vigueur aujourd’hui. L’entente de PT stipule que le MSSC transfère 9,245 millions de \$ pour les subventions du PAHV aux demandeurs admissibles jusqu’à 15 000 \$ (maximum viager) pour les adaptations des habitations et 15 000 \$ (maximum de 10 ans en raison du vieillissement du véhicule) pour les adaptations des véhicules. Afin d’administrer efficacement le programme, la Marche des dix sous du Canada reçoit une subvention supplémentaire de 1,4 millions de \$ du MSSC.

La Marche des dix sous du Canada administre le PAHV à un cycle de demande mensuel, en traitant les demandes selon des critères, comme indiqué dans les directives des politiques du programme. Conformément à l’entente, **aucune liste d’attente est conservée**; les demandeurs qui ne reçoivent pas une subvention dans un cycle de demande peuvent répéter leur demande le mois suivant. L’admissibilité est basée sur le besoin démontré d’adaptations considérables en raison d’un handicap permanent ou récurrent qui met en danger la capacité du demandeur de rester dans sa maison et de participer de manière significative dans sa communauté. **Les directives du programme exigent à ce que la Marche des dix sous du Canada priorise les demandes** qui minimisent/éliminent les risques de sécurité des personnes, préviennent ou permettent la sortie de l’hospitalisation ou de l’institutionnalisation, et évitent la perte d’emploi ou de revenu.

Principales statistiques en matière du programme

Le Rapport en matière des données du PAHV de 2019-20 (la dernière année complète de statistiques disponibles, joint en tant qu'Annexe « A ») montre que la Marche des dix sous du Canada a reçu **2841 demandes admissibles**. Étant donné le montant du transfert actuel et les directives pour la priorisation, **903 subventions ont été octroyées (36 % des demandeurs)**.

- 86 % de toutes les demandes admissibles était pour l'adaptation d'habitations; 10 % était pour l'adaptation de véhicules et 4 % était utilisé pour des subventions pour l'adaptation d'habitations et de véhicules.
- Les aînés (âgés de 65 et plus) ont représenté 63 % de tous les demandeurs admissibles; les Ontariens qui sont des adultes qui ont un handicap (âgés de 18 à 64 ans) ont représenté 33 % des demandeurs admissibles, et 4 % était des enfants (âgés de 0 à 18 ans) qui ont un handicap.
- En majorité, les adultes et les enfants qui ont un handicap ont fait une demande pour des adaptations de véhicules, tandis que les aînés ont fait une demande principalement pour des adaptations d'habitations. Nous pouvons conclure que les adultes et les enfants ont requis des adaptations de véhicules afin de s'engager d'une manière significative dans leur communauté, tandis que les aînés ont requis la sécurité dans leur habitation respectives, évitant l'institutionnalisation.

En majorité, les demandeurs dont les demandes étaient approuvées (« les bénéficiaires ») ont suivi les statistiques de la demande en matière des subventions pour les adaptations des habitations ou des véhicules.

- 84 % des approbations des subventions était pour des adaptations d'habitations; 15 % était pour des adaptations des véhicules et 1 % des bénéficiaires ont reçu des subventions pour l'adaptation d'une habitation et d'un véhicule.
- 60 % des bénéficiaires était des aînés; 34 % des bénéficiaires était des adultes qui ont un handicap et 6 % des subventions était pour les enfants âgés de moins de 18 ans.
- 61 % des bénéficiaires de l'adaptation d'un véhicule était des adultes qui ont un handicap, tandis que 69 % des bénéficiaires de l'adaptation d'une habitation était des aînés.
- En 2019 et 2020, le total des subventions pour l'adaptation d'un véhicule était 1,6 millions de \$; le total des subventions pour l'adaptation d'une habitation était 7,7 millions de \$.

La Marche des dix sous du Canada a établi des critères de prestation de services pour assurer que le PAHV est fourni dans un délai convenable, répondant aux besoins des demandeurs et des bénéficiaires. En 2019 et 2020, le rapport en matière des *Critères de prestation de services* (joint en tant qu'Annexe « B ») indique :

- Les demandeurs ont reçu une réponse qui indique le résultat de leur demande, dans un délai moyen de six jours.

« Le [PAHV] est nécessaire pour survivre. Il signifie l'équité pour tous. Il aide à permettre aux gens de vivre pleinement leur vie, mais il doit être plus. »

- Emma G., bénéficiaire du PAHV
Ottawa, Ontario

- Les adaptations étaient terminées dans un délai moyen de 58 jours après l’approbation.
- Le processus au complet, allant de la réception de la demande à l’achèvement du projet, a été accompli dans un délai moyen de 170 jours.

Impact du programme

Chaque année, la Marche des dix sous du Canada s’engage à recueillir et à analyser l’information des demandeurs et des bénéficiaires en matière des adaptations qu’ils ont reçues et de l’impact des adaptations qui leur sont financées par le programme. Dans le *Sondage de 2018 en matière de la satisfaction des consommateurs* (joint en tant qu’Annexe « C »), les bénéficiaires ont indiqué un niveau élevé de satisfaction en matière du processus de demande et de l’octroi, et du service qu’ils ont reçu des agents contractuels et de leurs adaptations qui ont été achevées. Les bénéficiaires communiquent souvent avec de petites entreprises locales d’adaptation d’habitation ou de véhicule, résultant en des avantages économiques locaux et de l’engagement communautaire.

« Le gouvernement devrait aider les gens à rentrer chez soi. »

- Colleen Mohrham, bénéficiaire du PAHV Nepean, Ontario

Ce qui importe le plus, les adaptations achevées permettent à plusieurs bénéficiaires de rester en sécurité et autonomes au domicile, évitant l’institutionnalisation inutile, avec l’effet en chaîne d’économies pour l’hôpital et le système de soins de longue durée. Les adaptations ont atteint les objectifs du bénéficiaire d’éviter l’hôpital ou les maisons de soins de longue durée (86 %) et de retourner au domicile après l’hôpital (89 %). Comparées au coût élevé des soins à l’hôpital ou dans une maison de soins de longue durée, les adaptations des habitations fournissent une solution à coût plus bas afin que les Ontariens reçoivent les soins convenables, au bon endroit, au bon moment.

Lit à l’hôpital	Soins de longue durée	Logement supervisé	Adaptation d’une
1500 \$/jour	700 \$/jour	250 \$/jour	41 \$/jour ⁴ (première année d’utilisation)

Dans un aperçu des demandes au PAHV au cours de seulement deux semaines en octobre 2021, onze demandeurs ont indiqué qu’une adaptation d’habitation les permettrait d’éviter de se déplacer à un hôpital, à une institution, ou à une maison de soins de longue durée. Parmi ces demandeurs, malheureusement, cinq demandeurs ont été refusés en raison de manque de financement du programme. **Si ces cinq personnes sont admises à une maison de soins de longue durée ou à un hôpital en l’absence d’adaptation d’habitation, ceci peut représenter plus d’un million de dollars de dépenses dans le système de soins de santé, au cours de la première année.**

⁴ Le coût quotidien d’adaptation d’une habitation calculé, basé sur une subvention de 15 000 \$ divisé par 365 jours pour la première année d’utilisation; ensuite, les coûts seraient présumés d’être 0 \$ par jour après la première année d’utilisation.

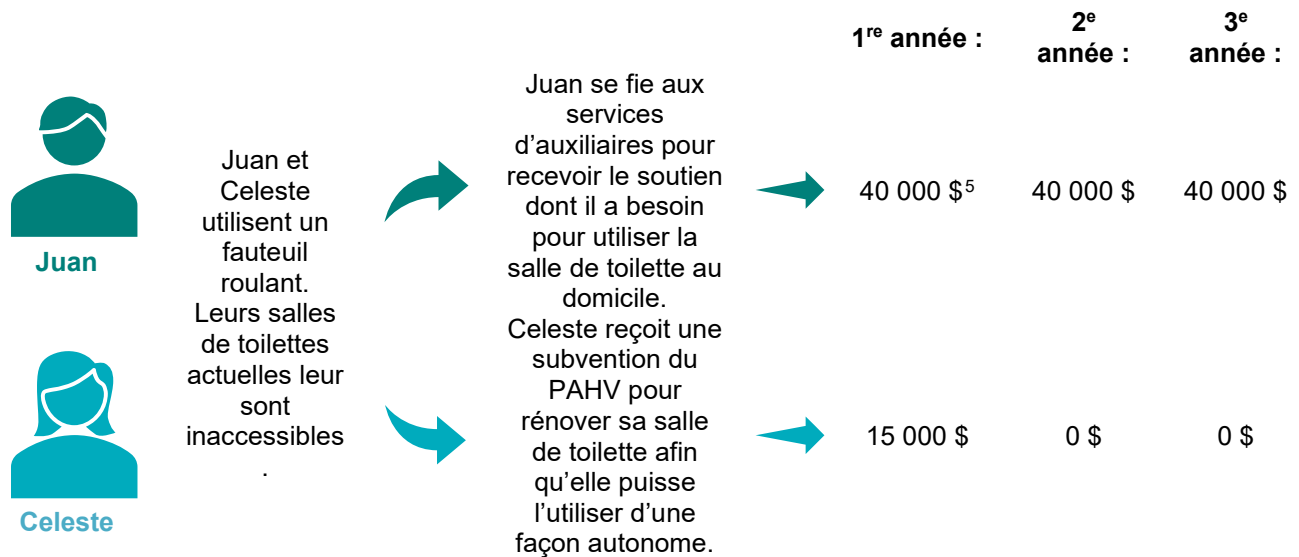
Plus généralement, les adaptations qui ont été terminées ont aussi atteint les objectifs des

« Elle nous a permis de voyager en famille, de transporter William à ses rendez-vous et de lui donner la capacité de ne pas devoir rester à la maison. Elle lui a donné de la liberté. Sans l'adaptation, il serait un prisonnier dans sa propre maison. »

**- Jen Irwin, la mère d'un bénéficiaire du PAHV
Belfast, Ontario**

bénéficiaires d'améliorer l'accès à leur habitation (91 %), permettant les activités essentielles de la vie quotidienne (96 %) et leur poursuite de gestion de responsabilités (92 %). De cette façon, les adaptations des habitations peuvent aussi permettre aux Ontariens d'éviter ou de retarder le besoin de soins d'auxiliaires ou de services de préposés aux services de soutien à la personne dans le domicile. Souvent, les soins d'auxiliaires sont requis car l'habitation d'une personne leur est inaccessible, ce qui exige à ce qu'elle nécessite du soutien afin d'effectuer les tâches de base de la vie quotidienne. L'impact d'une adaptation

d'une habitation sur le besoin de soins d'auxiliaires d'une personne peut être illustré à l'aide de l'exemple de scénario ci-dessous :



Au cours de seulement trois années, une adaptation d'habitation de 15 000 \$ peut économiser environ 120 000 \$ en services d'auxiliaires financés par les Services de soins à domicile et en milieu communautaire. Bien que Celeste puisse quand même exiger des soins d'auxiliaires à une date ultérieure, elle a retardé sa dépendance sur du soutien. Il convient également de noter que dans plusieurs situations, une adaptation d'habitation peut aussi être une condition préalable pour que les personnes reçoivent des soins au domicile, car les personnes peuvent être prévenues d'accéder aux soins au domicile si elles n'ont pas un milieu accessible.

⁵ Le coût moyen annuel des services d'auxiliaires calculé, basé sur un taux horaire de 36,72 \$, à trois heures de services par jour (le nombre habituel de services requis pour une personne qui exige du soutien pour faire la toilette).

En général, 89 % des bénéficiaires sont très satisfaits du résultat de leurs adaptations financées, et, souvent, ils expriment une augmentation de sentiments de moral et de confiance en raison de leurs adaptations.

Le véritable impact humain des adaptations accessibles a récemment été démontré aux événements de célébration de la Marche des dix sous du Canada. Premièrement, l'honorable Lisa Thompson s'est jointe à la famille Irwin à Belfast, Ontario, pour dévoiler un projet terminé d'adaptation de véhicule financé par le PAHV, qui permet à William, qui a 18 ans, et à sa famille de voyager d'une façon sécuritaire. Grâce à l'adaptation, William, qui utilise un fauteuil roulant, peut participer complètement et activement dans sa communauté.

À Nepean, l'honorable Merrilee Fullerton s'est jointe à Colleen Mohrram pour une célébration virtuelle de l'élève de fauteuil roulant qui a permis à Colleen de retourner au domicile après l'hôpital. À Dorchester, Jeff Yurek, député provincial, s'est joint aux familles Caron et Delaney, des familles voisins qui ont installé un monte-escalier et adapté leur camionnette, respectivement. Les deux familles ont pu mieux soutenir et inclure leurs adolescents qui utilisent des fauteuils roulants, grâce à des subventions du PAHV.

Il convient de noter que le PAHV fournit aussi des avantages économiques directs aux entreprises locales à l'échelle de la province. Les agents contractuels, les menuisiers, les rénovateurs et les adaptateurs des véhicules créent des occasions d'affaires en recevant le financement du PAHV pour réaliser ces projets qui changent la vie pour les personnes et les familles.

Subventions contre Crédits d'impôt

À la différence du Crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile, le PAHV est un programme qui est financé en permanence, ouvert aux Ontariens qui ont un handicap de tous les âges. De plus, en tant qu'un programme de subvention directe, les demandeurs reçoivent du financement pour leurs adaptations d'habitation et/ou de véhicule dès l'approbation, au lieu d'attendre pour remplir leur prochaine déclaration de revenus. Ce format de subvention directe est important pour les demandeurs à faible et moyen revenu, qui éprouveraient un obstacle financier considérable s'ils devaient payer d'avance pour rendre leur habitation sécuritaire avant de recevoir la subvention. Le PAHV est un complément important au crédit d'impôt, desservant une population qui fait face à des obstacles supplémentaires pour rester en sécurité et autonome au domicile.

Options de financement

Selon des conversations avec le MSSC et le MSA au cours de l'année dernière au sujet de l'impact actuel du PAHV et du potentiel de croissance, et leur recommandation, la Marche des dix sous du Canada a développé trois options pour augmenter le financement pour le programme dans le cadre des processus du budget de l'Ontario du printemps de 2022 :

« Je sais que ce programme peut avoir un impact sur la vie de beaucoup plus d'Ontariens, ce qui est la raison pour laquelle je soutiendrai cette croissance. »

- L'honorable Lisa Thompson, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Option numéro 1

Un investissement annualisé de 50 millions de \$, y compris le transfert actuel, avec les frais administratifs qui seront déterminés, échelonnés au cours de deux à trois exercices financiers, et la mise en œuvre de recommandations pour la modernisation des politiques :

- Financerait complètement toutes les demandes attendues admissibles pour une subvention pour le PAHV (~2900 par année), qui serait échelonné au cours de deux ans.
- Mettrait plus vastement en valeur le PAHV pour augmenter les demandes et les subventions financées.
- Augmenterait les plafonds des subventions pour refléter les prix actuels du marché de l'adaptation des habitations et des véhicules, environ 25 000 \$ pour les adaptations des habitations et 20 000 \$ pour les adaptations des véhicules.
- Accorderait du temps pour examiner complètement les directives des politiques du programme du PAHV et mettre en œuvre les modernisations résultantes, y compris le soutien pour la construction, le développement de partenariats et pour permettre la flexibilité pour des cas exceptionnels.
- Accorderait du temps pour considérer « l'habitation » du PAHV au sein du gouvernement provincial, et assurer que le programme est maintenu, mené et supervisé par le ministère convenable.

Option numéro 2

Un investissement annualisé de 30 millions de \$, y compris le transfert actuel et les frais administratifs qui seront déterminés, échelonnés au cours de deux ans :

- Financerait complètement toutes les demandes admissibles actuellement attendues pour une subvention pour le PAHV (~2900 par année), la capacité de construction jusqu'à des niveaux de financement complets dans la deuxième année.
- Accorderait du temps afin que la Marche des dix sous du Canada et le gouvernement provincial examinent minutieusement les options de modernisation des directives des politiques du PAHV et développent des plans correspondants de mise en œuvre.
- Accorderait du temps pour considérer « l'habitation » du PAHV au sein du gouvernement provincial, et assurer que le programme est maintenu, mené et supervisé par le ministère convenable.

« Il y a eu beaucoup de changements dans la province au cours des dernières 20 années, mais les ressources fournies à l'organisation demeurent stagnantes, alors que les coûts augmentent et les besoins persistent. Je vous demande la considération... d'un financement accru qui soutiendra beaucoup plus de personnes qui ont un handicap afin qu'elles prospèrent dans leur propre maison et communauté. »

- Jeff Yurek, député provincial
Elgin-Middlesex-London

Option numéro 3

Un investissement annualisé de 10,5 millions de \$, en plus du transfert actuel, mais incluant les frais administratifs actuels dans l'exercice financier de 2022-2023 :

- Financement du nombre double de subventions aux plafonds actuels, à environ 1800 subventions par année.
- Un engagement à examiner les propositions de modernisation et considérer d'augmenter le financement au cours des années suivantes.
- Un engagement à considérer « l'habitation » du PAHV au sein du gouvernement provincial, et assurer que le programme est maintenu, mené et supervisé par le ministère convenable.

Considérations pour la modernisation des politiques

Après plus de 20 ans de prestation du PAHV au sein des directives actuelles, la Marche des dix sous du Canada a conclu que les directives devraient être ajustées pour refléter la réalité des coûts accrus des adaptations, les besoins des bénéficiaires en matière de gestion des cas et les niveaux de revenu du demandeur.

1. Depuis que le PAHV a été initialement mis en œuvre, les coûts de la construction, y compris les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux, ont augmenté en plus du coût de la vie. **Au fil du temps, le plafond de vie de 15 000 \$ pour les adaptations des habitations ne donne pas les mêmes résultats que quand le programme a été créé.** Bien qu'une subvention complète aurait résulté en des adaptations de l'entrée et de la salle de toilette au début des années 2000, ce n'est plus le cas. Il arrive souvent que les demandeurs doivent choisir quelle adaptation est la plus importante, ce qui ne dessert pas la totalité des besoins, exerçant de la pression sur les aînés et les personnes qui ont un handicap à faible revenu en Ontario à trouver une façon de payer eux-mêmes pour les adaptations requises. **Le plafond de 15 000 \$ pour la subvention pour l'adaptation des véhicules est tout aussi désuet.** Auparavant, le résultat de la subvention complète pour l'adaptation des véhicules était un véhicule complètement adapté; ce n'est plus le cas. Si le demandeur ne peut pas payer pour la différence entre la subvention et le coût de l'adaptation, les directives exigent à ce que la demande soit refusée.
2. Les projets de construction individuelle et d'adaptation de véhicule sont complexes et difficiles pour la plupart des personnes. Pour les aînés et les personnes qui ont un handicap, ceci est encore plus vrai. Les demandeurs et les bénéficiaires demandent régulièrement pour des conseils des employés du PAHV au sujet de l'embauchage d'architectes, de la collecte de citations et de la gestion des agents contractuels, ou au sujet de trouver un mécanicien automobile fiable qui peut installer l'adaptation requise. **Cependant, les directives du PAHV interdisent même la conservation d'une liste de fournisseurs préférés, et elles ne permettent pas aux employés du PAHV d'avertir les bénéficiaires au sujet des agents contractuels qui, dans le passé, ont révélé qu'il est difficile de travailler avec eux.** Sans du soutien pour la construction, les bénéficiaires doivent utiliser leurs propres appareils pour superviser les projets complexes et ils peuvent consulter des agents contractuels qui sont moins fiables pour mener le travail.

La Marche des dix sous du Canada croit que la modernisation des directives du PAHV pour augmenter les plafonds des subventions et fournir du soutien à distance pour la construction serait d'une grande valeur ajoutée au PAHV et aux bénéficiaires. La modernisation ouvre la

porte à des partenariats potentiels avec des agents contractuels tiers actuels qui contrôlent les services et les sources de renvoi. Surtout, l'augmentation des plafonds des subventions diminuerait la pression sur les bénéficiaires de compléter les subventions du PAHV avec des fonds personnels pour répondre aux échéances du programme et peut-être s'endetter pour les Ontariens qui ont un handicap et les aînés qui ont déjà un faible revenu.

Explication des recommandations

Recommandation numéro 1

Que le gouvernement provincial de l'Ontario, avec la direction du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et du Ministère des services aux Aînés et de l'Accessibilité, augmente le financement du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules à un investissement annualisé de 50 millions de \$ (y compris le transfert actuel) augmenté au cours d'une période de deux à trois ans et avec les frais administratifs qui seront déterminés. Cet investissement aurait un impact immédiat et croissant pour assurer que les aînés et les Ontariens qui ont un handicap puissent retourner et/ou rester d'une façon sécuritaire dans leur propre maison et participer de façon significative dans leur communauté. Le PAHV de la Marche des dix sous du Canada a été financé par le MSSC et il a été exceptionnellement bien desservi par ce partenariat; la Marche des dix sous du Canada remercie les employés du MSSC de plus de 20 ans. L'honorable Raymond Cho, ministre du Ministère des services aux Aînés et de l'Accessibilité et ses employés ont aussi soutenu le PAHV et la Marche des dix sous du

« Les subventions du PAHV peuvent divertir des fonds des soins de santé des domaines comme les soins de longue durée, les services d'auxiliaires et les séjours à l'hôpital. »

- Faisal Hassan, député provincial, York South-Weston

Canada de façon plus générale et nous avons hâte de travailler avec eux en tant que partenaire clé. Nous remercions l'honorable Raymond Cho, l'honorable Merrilee Fullerton, l'honorable Todd Smith, et l'honorable Lisa Thompson, leurs employés, et les fonctionnaires de l'Ontario avec lesquels nous travaillerons de leur soutien continu de ce programme et de la Marche des dix sous du Canada.

La Marche des dix sous du Canada recommande de verser un investissement annualisé de 50 millions de dollars⁶ dans le PAHV pour augmenter rapidement les opérations et fournir des subventions directes à chaque Ontarien admissible qui a un handicap qui fait une demande pour des adaptations d'habitations et/ou de véhicules.

L'investissement suggéré augmentera considérablement le nombre d'Ontariens qui reçoivent des subventions d'environ 900 à beaucoup plus de 3000 par année. Cet investissement est conçu pour aborder tous les besoins du programme et il prévoit une augmentation des plafonds des subventions (voir la Recommandation numéro 2) qui assure le pouvoir d'achat de chaque subvention pour aborder pleinement les besoins d'adaptations des habitations et/ou des véhicules de chaque demandeur admissible.

⁶ Ce montant n'inclut pas la considération des frais administratifs du programme, qui ont été suggérés d'être négociés dans une entente de PT renouvelée en sachant que la Marche des dix sous du Canada a déjà l'infrastructure administrative en place pour répondre aux exigences actuelles de financement et du programme.

« En tant que l'un des groupes affectés de façon la plus disproportionnée lors de la pandémie, les personnes qui ont un handicap méritent notre soutien maintenant, plus que jamais. »

- Mike Schreiner, député provincial, Guelph
Chef du Parti vert de l'Ontario

La Marche des dix sous du Canada est bien placée pour élargir rapidement et efficacement le PAHV, faisant en sorte que l'Ontario soit un leader du financement direct pour ces genres d'adaptations. Un investissement supplémentaire au PAHV s'alignera avec les priorités du gouvernement provincial à l'aide d'un financement direct et immédiat pour les adaptations essentielles des habitations et des véhicules. Ces adaptations permettent aux aînés qui font face à des obstacles physiques à la vie autonome et aux

Ontariens qui s'identifient en tant qu'ayant un handicap de retourner ou de rester dans leur maison et de participer d'une façon significative dans leur communauté, baissant potentiellement le recours aux services plus coûteux d'auxiliaires – des services qui sont grandement nécessaires dans d'autres domaines du système de santé de l'Ontario en ce moment. Les adaptations favorisent davantage le vieillissement sur place pour les aînés en Ontario, atteignant la dignité et le confort dont ils méritent grandement.

Recommandation numéro 2

Que le gouvernement provincial, avec la direction du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et du Ministère des services aux Aînés et de l'Accessibilité, et en partenariat avec la Marche des dix sous du Canada, entame un examen complet du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules en vue de moderniser les directives pour assurer que le programme est flexible et accessible, et que les aînés et les Ontariens qui ont un handicap reçoivent le soutien complet dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs en vertu du programme. La Marche des dix sous du Canada et le MSSC ont collaboré pendant plus de 20 ans pour la prestation du PAHV. La plupart des programmes sont soumis à des examens pour assurer qu'ils continuent d'atteindre leurs objectifs, et de refléter les besoins actuels des personnes que les programmes desservent. Après plus de deux décennies, il y a eu de grands changements de la population de l'Ontario et l'inflation annuelle a baissé le pouvoir d'achat de chaque dollar. Certainement, la pandémie actuelle a jeté un nouveau regard sur le besoin des personnes de pouvoir rester dans leur maison et de s'engager dans leurs communautés de nouvelles façons.

La Marche des dix sous du Canada recommande un examen et un renouvellement des directives du PAHV, dans le but de faire des ajustements qui reflètent la réalité des coûts plus élevés des adaptations, les besoins du bénéficiaire en matière du soutien pour la construction, et le besoin de flexibilité et d'accessibilité pour tous les demandeurs. La Marche des dix sous du Canada croit que la modernisation des directives du PAHV pour renouveler les plafonds des subventions et fournir du soutien à distance pour la construction serait une grande valeur ajoutée au PAHV et aux bénéficiaires. De plus, la modernisation des directives ouvre la porte à des partenariats potentiels avec des agents contractuels tiers actuels qui contrôlent les services et les sources de renvoi.

Renouvellement du plafond des subventions

Depuis que le PAHV a été initialement mis en œuvre, les coûts de la construction, y compris les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux, ont augmenté en plus du coût de la vie. Au fil du temps, le plafond de vie de 15 000 \$ pour les adaptations des habitations ne donne pas les mêmes résultats que quand le programme a été créé. Bien qu'une subvention complète aurait résulté en des adaptations de l'entrée et de la salle de toilette au début des années 2000, ce n'est plus le cas. Il arrive souvent que les demandeurs doivent choisir quelle adaptation est la plus importante, ce qui ne dessert pas la totalité des besoins, exerçant de la pression sur les aînés et les personnes qui ont un handicap à faible revenu en Ontario à trouver une façon de payer eux-mêmes pour les adaptations requises. L'augmentation du plafond des subventions pour les adaptations des habitations à un maximum à vie de 25 000 \$ assurera que les demandeurs admissibles bénéficient pleinement de leurs adaptations requises pour retourner ou rester dans leur habitation respectives dans l'avenir.

« J'aimerais que ces montants soient augmentés pour mieux refléter les coûts d'adaptation d'aujourd'hui. »

- Monique Taylor, députée provinciale, Hamilton Mountain

Le plafond de 15 000 \$ pour la subvention pour l'adaptation des véhicules est tout aussi désuet. Auparavant, le résultat de la subvention complète pour l'adaptation des véhicules était un véhicule complètement adapté; ce n'est plus le cas. L'augmentation du plafond de la subvention pour l'adaptation des véhicules à 20 000 \$ donnera suite à la promesse du programme et elle répondra aux besoins des demandeurs pour un véhicule complètement adapté.

En ce moment, si le demandeur ne peut pas payer pour la différence entre la subvention et le coût de l'adaptation, les directives exigent à ce que la demande soit refusée. L'augmentation des plafonds des subventions diminuerait la pression sur les bénéficiaires de compléter les subventions du PAHV avec des fonds personnels pour répondre aux échéances du programme et peut-être s'endetter pour les Ontariens qui ont un handicap et les aînés qui ont déjà un faible revenu.

Mesures supplémentaires

La Marche des dix sous du Canada a hâte de continuer des discussions et l'expansion potentielle du partenariat avec le gouvernement de l'Ontario pour créer un PAHV modernisé et flexible qui répond vraiment aux besoins des Ontariens qui ont un handicap et des aînés.

« J'ai récemment eu l'opportunité de discuter avec Lori, dont les parents Salvatore et Vincenza vivent dans ma circonscription et qui ont reçu une subvention pour le PAHV pour installer un monte-escalier et rénover leur salle de toilette... Salvatore est atteint de la maladie de Parkinson et il apprécie grandement les adaptations, qui le permettent de vivre à la maison au lieu d'être institutionnalisé prématurément.

- D^{re} Jill Andrew, députée provinciale, Toronto-St. Paul's

Comme partie de cet engagement à la collaboration, la Marche des dix sous du Canada est prête à établir un partenariat avec le MSSC, le MSAA, et d'autres ministères et bureaux pertinents pour continuer de mettre en œuvre un Plan de communications qui envisage des événements de lancement célébratoires ministériels/du premier ministre provincial et des disponibilités de presse, des événements locaux avec des députés provinciaux qui visent des histoires de succès du PAHV, et la création d'outils et de documents de communication pour les bureaux de circonscription des députés provinciaux et d'autres sources de renvoi à l'échelle de la province.

Comme indiqué ci-dessus, ce travail a déjà été entamé avec des célébrations de projets réussis dans des circonscriptions locales avec l'honorable Merrilee Fullerton, l'honorable Lisa Thompson, et Jeff Yurek, le député provincial. Également, plus d'une douzaine

d'autres députés provinciaux et chefs de parti ont participé à des réunions avec des bénéficiaires dans leurs circonscriptions pour s'informer au sujet de l'impact du PAHV. Depuis lors, plusieurs de ces personnes ont exprimé leur soutien de l'expansion et de l'amélioration du programme dans des lettres envoyées aux ministres Fullerton, Cho et Bethlenfalvy. Les députés provinciaux et les chefs de parti qui ont rencontré des bénéficiaires du PAHV incluent :

- L'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances
- L'honorable Christine Elliott, vice-première ministre et ministre de la Santé
- Steven Del Duca, chef du Parti libéral de l'Ontario
- Le député provincial Mike Schreiner, chef du Parti vert de l'Ontario
- La députée provinciale Jill Andrew, Toronto—St. Paul's
- Le député provincial Stephen Blais, Orléans
- La députée provinciale France Gélinas, Nickel Belt
- Le député provincial Faisal Hassan, York-Sud—Weston
- Le député provincial Tom Rakocevic, Humber River—Black Creek
- Le député provincial Michael Parsa, Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill
- La députée provinciale Monique Taylor, Hamilton Mountain
- La députée provinciale Effie Triantafilopoulos, Oakville-Nord—Burlington
- Le député provincial Jamie West, Sudbury
- La députée provinciale Kathleen Wynne, Don Valley Ouest

Partie 2 : Soutien des survivants d'un AVC afin qu'ils suivent la voie vers l'avant après un AVC

Renseignements généraux

Chaque année, plus de 21 000 personnes en Ontario subissent un AVC. Grâce aux progrès des soins de santé, le taux de survie pour l'AVC a augmenté considérablement, et plus de personnes que jamais survivent un AVC. Cependant, alors que plus de personnes survivent un AVC, l'AVC est devenu l'une des causes principales du handicap chez les adultes au Canada.

Aujourd'hui, plus de 405 000 Canadiens vivent avec les vastes effets nuisibles d'un AVC. Ce nombre croît chaque année et il est prévu de doubler d'ici 2040. Presque deux tiers des survivants d'un AVC quittent l'hôpital avec un handicap, comme l'aphasie et des problèmes de communication ou une fatigue débilante. Un AVC affecte chaque aspect de la vie d'une personne, allant de la santé physique à la santé mentale, la vie familiale, les finances, et la participation sociale et communautaire.

En réaction aux besoins croissants des survivants d'un AVC, le programme **Après un AVC** de la Marche des dix sous du Canada a été créé en collaboration avec des experts en matière de l'AVC et des personnes qui ont une expérience vécue d'un AVC pour combler directement la lacune. À l'aide de meilleures pratiques de l'industrie et d'un design à base de preuves, le programme **Après un AVC** fournit du soutien de renommée mondiale pour l'AVC et il est basé sur les Recommandations des Pratiques optimales de l'AVC. Ce soutien est axé sur les **Coordonnateurs d'Après un AVC** de la Marche des dix sous du Canada, qui desservent et soutiennent les survivants d'un AVC en tant que navigateurs du système à un moment quand les systèmes de santé et de réadaptation sont nouveaux et accablants pour les survivants et leurs familles et proches aidants. Nos **Coordonnateurs d'Après un AVC** combler la lacune en donnant une transition harmonieuse aux survivants d'un AVC et à leurs familles de l'hôpital au domicile et à la communauté.

Après un AVC place les survivants d'un AVC et leurs familles au centre des soins, pour les aider à vivre pleinement leur vie après un AVC et à les lier à des soutiens communautaires à l'aide de soutiens dans l'hôpital, de coordination et de navigation communautaire, de planification personnalisée et d'établissement d'objectifs, d'éducation et de formation axées sur l'AVC, et de services d'entraide. Pour promouvoir l'uniformité et combler les lacunes à tous les niveaux, **Après un AVC** a été amélioré et relancé dans les régions à l'échelle de l'Ontario en 2021.

La recherche de partenariats avec équipe Santé Ontario

Dans le but de fermer des lacunes pour les survivants d'un AVC à l'échelle de la province, la Marche des dix sous du Canada commence à examiner des opportunités pour un partenariat avec équipe Santé Ontario pour les navigateurs du système d'**Après un AVC** dans des régions à l'échelle de la province. Un programme communautaire essentiel pour les survivants d'un AVC et leurs familles et proches aidants, le programme **Après un AVC** peut, à l'aide de

fonds de l'ESO, être un soutien durable et à long terme pour la population croissante de survivants d'un AVC en Ontario. En partenariat avec les Agences au nord d'aide à la vie autonome, la Marche des dix sous du Canada a été financée par Santé Ontario Nord (autrefois RLISS du Nord-Est) pour fournir des services après un AVC à Sault Ste Marie et Timmins, depuis 2014. À Waterloo-Wellington, le Réseau local de l'intégration des services de santé a reconnu l'importance du soutien de pairs en finançant le Programme de visites à l'hôpital d'**Après un AVC**, par l'entremise de l'Hôpital Grand River et la Marche des dix sous du Canada, depuis 2010. Ceci est la première phase d'**Après un AVC**, qui lie les survivants d'un AVC à des pairs bénévoles. La Marche des dix sous du Canada continuera de créer ces relations et partenariats avec les équipes Santé Ontario pour soutenir la croissance du programme **Après un AVC**.

Partie 3 : Investissement dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire

Comme indiqué ci-dessus, **les Ontariens ont exprimé qu'ils souhaitent recevoir des soins dans leur habitation et communauté respectives**. Un important morceau du casse-tête sont les services de soins à domicile et en milieu communautaire. Tout comme les adaptations des habitations et des véhicules, **recevoir des soins dans son habitation et sa communauté respectives améliore la qualité de vie, et prévient les hospitalisations inutiles, les visites à l'urgence et l'institutionnalisation prématurée**. Le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire fournit des services pour permettre aux personnes de bien vivre au domicile et dans leur communauté.

En tant qu'important fournisseur de services de soutiens communautaires pour les Ontariens qui ont un handicap, la Marche des dix sous du Canada a remarqué directement l'impact du financement inadéquat du secteur des soins à domicile et en milieu communautaire – allant de la sous-utilisation, à la pression exercée sur le système, aux manques de personnel. Pour cette raison, nous soutenons la proposition pré-budgétaire de 2022 de l'Ontario Community Support Association (OCSA) pour l'investissement dans le secteur.⁷

⁷ Ontario Community Support Association, 2022, 7 Reasons to Care: Why we need to invest in Ontario's Home and Community Care Sector to safeguard the future sustainability of our health system.